

**Extrait N° 3 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance ordinaire du 22 JUIN 2007

L'an deux mil sept, le vingt deux juin, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 15 juin 2007 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 21.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel - M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex - Mme ZETTOR Jacqueline - Mme SERMANDE Philomène - Mme MEZINO Sylvaine - Mme MARA Simone - M. AARON Jean Marc - Mme MARCHAND Gladys - M. TOUPIN Jean René - Mme LAMOLY Viviane - Melle CADAS Virginie - Melle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - M. FRINGUE Mickaël - M. RIVIERE Lucien - M. RIVIERE Raphaël.

Absents : M. ABELARD Georges - M. HOARAU Alex - M. GRONDIN Jules - Mme GRONDIN Céline - Mme CADERBY Armande - M. FERRERE Eric - Mme GATELLE Marie Benoîte - M. DENNEMONT Nicolas.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

**AFFAIRE N° 3 / Budget principal
Affectation de résultat**

L'exécution budgétaire de l'exercice 2006 a donné les résultats suivants :

- en section de fonctionnement : excédent de clôture de : 1 365 657.03
- en section d'investissement : un excédent de clôture de : 972 204.45

Après balance des restes à réaliser, la section d'investissement présente un excédent de clôture de 182 452.45.

Compte tenu du solde global positif après balance des restes à réaliser, il est proposé au conseil de maintenir la totalité de l'excédent d'exploitation, soit **1 365 657.03 €** en section de fonctionnement, à la ligne 002.

Invité à se prononcer, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir la totalité de l'excédent d'exploitation 2006 du budget principal, soit **1 365 657.03 €**, en section de fonctionnement, à la ligne 002.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Mairie des Avirons